

# COMMUNE DE LENNON

## MARCHE DE TRAVAUX

**EXTENSION AEP entre Kerlosquer et Kermagon**

**Acte d'Engagement  
AE**

## **MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON UNE PROCEDURE ADAPTÉE**

Article 42.2° de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

-----

Réservé pour la mention "Nantissement"

## Mode de passation

---

Le présent marché concerne l'exécution des travaux énumérés ci-après :

- Réalisation d'une extension AEP entre Kerlosquer et Kermagon sur la commune de Lennon

Le suivi administratif et technique du marché est assuré par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (ci-après dénommé le SDEF) dans le cadre d'une convention signée entre le SDEF et la commune de Lennon rendue exécutoire le 25/11/2014.

La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée tel que défini à par l'article 42.2° de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché respectera les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Identifiants

---

<b>Ordonnateur</b>	M. Jean-Luc Vigouroux MAIRE DE LENNON
<b>Comptable public assignataire des paiements</b>	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRESORERIE 5, pl de Kerjean - 29150 CHATEAULIN

Compte d'imputation : 2315

## Contenu de l'acte d'engagement

---

Cet acte d'engagement :

*(le candidat remplit un acte d'engagement pour chaque variante et donne les précisions ci-dessous).*

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

# Sommaire

<b>1. Contractant ( s )</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Prix</b> .....	<b>7</b>
2.1. Montant du marché .....	7-7
2.2. Montant sous-traité .....	7
2.3. Créance présentée en nantissement ou cession .....	8
<b>3. Délais</b> .....	<b>8</b>
3.1 Période de préparation .....	8
3.2 Durée du marché .....	8
3.3 Délai d'exécution.....	8
<b>4. Reconduction du marché</b> .....	<b>9</b>
<b>5. Paiements</b> .....	<b>9</b>

## 1. Contractant ( s )

<input type="checkbox"/> <b>Je soussigné,</b> <i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Téléphone	
Télécopie	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Téléphone	
Télécopie	

COMMUNE DE LENNON  
MARCHE DE TRAVAUX  
Extension AEP entre Kerlosquer et Kermagon

<input type="checkbox"/> <b>Nous soussignés,</b>		<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement</i>
<b>Cotraitant 1</b>		
Nom et prénom		
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :		
Domicilié à		
Téléphone		
Télécopie		
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :		
Au capital de :		
Ayant son siège à :		
Téléphone		
Télécopie		

**Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire**

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 51 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 51 I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise

est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la signature de l'Acte d'Engagement.

**Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement conjoint**

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 51 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 51 I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés conjoints, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise

est le mandataire des entrepreneurs groupés conjoints.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la signature de l'Acte d'Engagement.

**Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique**

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 51 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 51 I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la signature de l'Acte d'Engagement.

## 2. Prix

### 2.1. Montant du marché

Les prestations du présent marché sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées suivant :

- des prix complétés par l'entreprise et contenu dans le bordereau des prix unitaires;

**A titre informatif**, le montant du marché suivant le détail quantitatif estimatif est de :

Montant hors TVA	€	
Taux de la TVA : 20%	€	
Montant TTC	€	

Montant (TTC) arrêté en lettres à :


Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.2 du CCAP.

### 2.2. Montant sous-traité

Les annexes au présent acte d'engagement référencées ci-dessous, indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Références des annexes au présent document relatives à la sous-traitance :	
--	--

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total de ces prestations proposées à la sous-traitance conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA

€

Taux de la TVA : 20%

€

Montant TTC

€

Montant (TTC) arrêté en lettres à :


### 2.3. Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale pouvant être présentée en nantissement ou cédée est ainsi de :

	TTC (€) (en chiffres)
	TTC (€) (en lettres)

## **3. Délais**

### 3.1 Période de préparation

Il n'est pas fixé de période de préparation.

### 3.2 Durée du marché

#### **DELAI CONTRACTUEL FIXE PAR L'ENTREPRISE**

Sur la base du planning prévisionnel apporté par l'entreprise, les travaux seront exécutés dans le délai :

de .....semaines (s),

à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer. Ce délai engage l'entreprise.

Le délai maximum d'exécution est fixé à un mois à compter de la réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux ou à compter de la date de la notification.

### 3.3 Délai d'exécution

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché définie à l'article 3.2 du présent document. Chaque ordre de services/bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet.

Lorsqu'il s'agit de travaux urgents, le représentant de la personne publique ou son délégataire pourra joindre de jour comme de nuit le titulaire du marché au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Nom de l'entreprise	Personne à contacter	Téléphone

## 4. Paiements (joindre un relevé d'identité bancaire)

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

<input type="checkbox"/> <b>Prestataire unique</b> <i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :	
Compte ouvert à l'organisme bancaire :	
A :	
Au nom de :	
Sous le numéro :	Clé
Code banque :	Code guichet
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>	
<b>Il est prévu une avance forfaitaire :</b>	
L'entreprise désignée ci-avant :	
<input type="checkbox"/>	Refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.
<input type="checkbox"/>	Ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.

<input type="checkbox"/> <b>Groupement conjoint</b> <i>Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint</i>
---

COMMUNE DE LENNON  
MARCHE DE TRAVAUX  
Extension AEP entre Kerlosquer et Kermagon

Cotraitant	Répartition des paiements	Désignation de l'entreprise
1		

***Il est prévu une avance forfaitaire :***

Les entreprises groupées conjointes désignées ci-après :

1 : \_\_\_\_\_

2 : \_\_\_\_\_

3 : \_\_\_\_\_

4 : \_\_\_\_\_

Refusent de percevoir l'avance forfaitaire prévue au Cahier des clauses administratives particulières.

Les entreprises groupées conjointes désignées ci-après :

1 : \_\_\_\_\_

2 : \_\_\_\_\_

3 : \_\_\_\_\_

4 : \_\_\_\_\_

Ne refusent pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue au Cahier des clauses administratives particulières.

**Groupement solidaire** *Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire*

**Paiement des sommes sur un compte unique.**

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

**Paiement des sommes sur des comptes séparés**

Les paiements seront effectués suivants les modalités définies ci-après :

Cotraitant	Répartition des paiements	Désignation de l'entreprise
1		

***Il est prévu une avance forfaitaire :***



Fait en un seul original

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

\_\_\_\_\_

### Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

### Contrôle de légalité

La Personne Responsable du Marché certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat le :

\_\_\_\_\_

# Annexe n°            à l'Acte d'Engagement Relative à la présentation d'un Sous-Traitant

## Prestations sous-traitées

---

Les prestations sous-traitées sont les suivantes
Le montant HT des prestations est le suivant :

## Sous-traitant

---

Nom, prénom ou dénomination :
Forme juridique de la société :
Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
Adresse :
Téléphone :

## Conditions et modalités de paiement

---

Compte à créditer (intitulé, numéro, etc...)

## Avance forfaitaire

---

<input checked="" type="checkbox"/> Le marché prévoit une avance forfaitaire.
---

COMMUNE DE LENNON  
MARCHE DE TRAVAUX  
Extension AEP entre Kerlosquer et Kermagon

<input type="checkbox"/>	Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance forfaitaire visée à l'article 135 décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. ; il lui sera versé à ce titre une somme de :           Euros, (maximum : 5% du montant prévisionnel des prestations sous-traitées pendant les 12 premiers mois de leur exécution) ; le montant de l'avance forfaitaire à payer au titulaire sera réduit à due proportion.
<input type="checkbox"/>	Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance forfaitaire.

## Pénalités

---

Le sous-traité prévoit :

<input type="checkbox"/> des pénalités de retard
<input type="checkbox"/> des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.
<input type="checkbox"/> des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante :

## Modalités de variation des prix

---

Date ou mois d'établissement des prix :	
Forme des prix :	<input type="checkbox"/> suivants les modalités du présent marché. <input type="checkbox"/> fermes
Mode de règlement :	le virement

Le \_\_\_\_\_ (date d'apposition de la signature ci-après)

Le titulaire

Le \_\_\_\_\_ (date d'apposition de la signature ci-après)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement, compétent pour signer le marché.

Le \_\_\_\_\_ (date d'apposition de la signature ci-après)